

RCS : ANGERS  
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00172  
Numéro SIREN : 321 943 698  
Nom ou dénomination : GESCO

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2021 sous le numéro de dépôt 4725

ARRIVE AU GREFFE DE COMMERCE  
LE 29 MARS 2021

Copie certifiée conforme  
à l'original

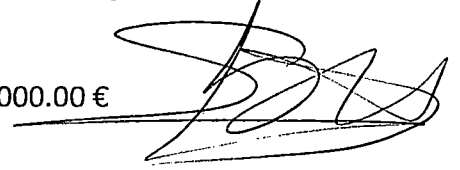
**GESCO**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 392 000.00 €

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS



**PROCÈS-VERBAL**  
**D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 8 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, et le huit février, à seize heures quarante cinq minutes, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Sophie BELLAMY préside la séance en qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent ~~3.920~~ <sup>3917</sup> actions sur les 3.920 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Monsieur Eric DAVONNEAU, Commissaire aux comptes, a été régulièrement est absent et excusé.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31 août 2020**,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Page 1 sur 4

ER EU PP

CV  
FP

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des Commissaires aux comptes,
- Examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31 août 2020**,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au **31 août 2020**,
- Quitus à la Présidente, au Directeur Général et au Comité exécutif,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la Présidente fait donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale, en raison de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, prend acte de la nécessité de remplacer Monsieur Eric DAVONNEAU, Commissaire aux comptes titulaire, aux fonctions duquel arrive en remplacement Madame Sandrine FLEURY, 1, rue Le Corbusier, 37230 FONDETTES, Commissaire aux comptes suppléant, conformément à la loi, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'approbation des comptes annuels clos le 31 août 2022.

L'assemblée appelle aux fonctions de nouveau Commissaire aux comptes suppléant :

- la société RBA, domiciliée à FONDETTES (Indre et Loire) 1, rue Le Corbusier BP 7, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'approbation des comptes annuels clos le 31 août 2022.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31 août 2020** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

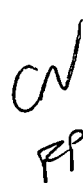
En conséquence, elle donne à la Présidente, au directeur général et au Comité exécutif quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**



ER EU

Page 2 sur 4



### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Comité exécutif, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 août 2020**, s'élevant à 296.482,65 €uros, de la manière suivante :

#### ORIGINE :

Report à nouveau.:	833.233,95 €uros
Résultat de l'exercice :	296.482,65 €uros
Total disponible	<u>1.129.716,50 €uros</u>

#### AFFECTATION :

Dividendes :	279.888,00 €uros
Report à nouveau :	849.828,50 €uros
Total	<u>1.129.716,50 €uros</u>

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 71,40 €uros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 mai 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

#### Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

##### Exercice : 31/08/2019

- Dividende global distribué : .....	279.888,00 €uros
soit, par titre : .....	71,40 €uros
- Montant global éligible à l'abattement de 40 % : .....	1.213,80 €uros
- Montant global non éligible à l'abattement de 40 % : .....	278.674,20 €uros

##### Exercice : 31/08/2018

- Dividende global distribué : .....	250.880,00 €uros
soit, par titre : .....	64,00 €uros
- Montant global éligible à l'abattement de 40 % : .....	1.728,00 €uros
- Montant global non éligible à l'abattement de 40 % : .....	249.152,00 €uros

##### Exercice : 31/08/2017

- Dividende global distribué : .....	156.800,00 €uros
soit, par titre : .....	40,00 €uros
- Montant global éligible à l'abattement de 40 % : .....	1.080,00 €uros
- Montant global non éligible à l'abattement de 40 % : .....	155.720,00 €uros

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

*J*

*B*

*ER*

*EV*  
*CV*  
*PP*

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

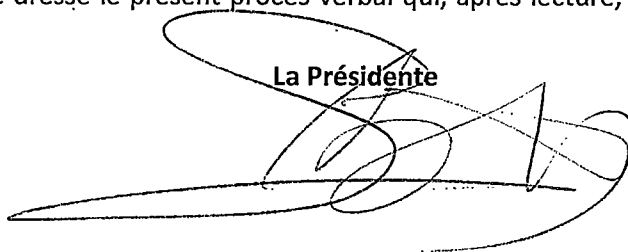
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente



en  
EU  
W  
PP

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE  
LE 29 MARS 2021

## GESCO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 392 000.00 €

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS

### PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 8 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, et le huit février, à seize heures et trente minutes, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Sophie BELLAMY préside la séance en qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent ~~3.920~~ 3.112 actions sur les 3.920 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.


L'assemblée générale constate que Monsieur Eric DAVONNEAU, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, Madame la Présidente déclare que le rapport de la Présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Elle précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission d'un membre du Comité exécutif ;
- Prise d'acte de l'admission de droit d'un nouveau membre du Comité exécutif ;
- Pouvoirs pour formalités.

Madame la Présidente donne lecture de son rapport.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de la Société AVEnir Conseil de ses fonctions de membre du Comité exécutif, à effet ce jour.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

Conformément à l'article 17 des statuts relatif à la composition du comité exécutif, l'assemblée générale prend acte de l'admission de droit comme membre du Comité exécutif, de la société REV'INVEST, Société à Responsabilité Limité au capital de 1.000,00 €uros, ayant son siège social au 81, rue des Ponts-de-Gé à Angers (49000), Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 893 417 980 R.C.S. ANGERS, représentée par Madame Estelle RÉVEILLÈRE-HUMEAU, gérante,

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Madame Sophie BÉLAMY

